

Sen Huile Sen Ethanol au banc des accusés

Les corps sans vie de trois enfants du village de Ndiourki 1 dans la communauté rurale de Gnith ont été repêchés des eaux des bassins de rétention creusés par l'usine Sen Huile Sen Ethanol. Aussi, se fondant sur la «théorie du risque» et sur les articles 118 et suivants du code des obligations civiles et commerciales (Cocc), l'Observatoire régional de la Raddho de Saint-Louis exige l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Deux fillettes de sept ans et un garçon de cinq ans ont trouvé la mort le 4 juin dernier, aux environs de 10 heures, par noyade dans les tranchées à ciel ouvert creusées à Ndiourki 1 pour les besoins de l'installation de l'usine Sen Huile Sen Ethanol à Gnith. Selon l'observatoire de la Rencontre africaine de défense des droits de l'homme (Raddho) de Saint-Louis qui donne l'information, les corps sans vie des trois enfants sont identifiés comme étant ceux de Dieynaba Diallo, fille d'Oumar et Ramata Sow, de Ramata Diallo, fille de Galla et de Bineta Sow et de son jeune frère Djiby Diallo.

Coordonnateur de la Raddho de Saint-Louis, Mouhamadou Seck souligne, dans un communiqué, que la mission d'investigation de l'organisation africaine de défense des droits de l'homme en partenariat avec Ipao dans la communauté rurale de Gnith, les 26, 27 et 28 mai, prévoyait des dégâts de ce genre pendant l'hivernage où le niveau de l'eau dans les tranchées serait plus élevé et les cibles plus exposées. «Voilà que des événements tragiques viennent corroborer les



les tranchées creusées par Sen huile Sen éthanol seraient à l'origine de la mort de trois enfants à Ndiourki 1

appréhensions des populations et les soupçons de la mission d'enquête sur l'installation de l'insécurité la plus totale du fait de larges tranchées creusées pour la rétention des eaux. Ces tranchées encerclent le village de Ndiourki 1 et d'autres villages de la localité et sont situées à quarante (40) mètres des concessions», souligne M. Seck. Selon lui, cette situation pose l'urgence du débat sur l'installation du projet Sen huile Sen éthanol et les mesures d'accompagnements notamment en ce qui concerne l'atténuation des impacts environnementaux, de la sécurité des personnes et des biens, de la libre circulation des personnes et du bétail et en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise.

C'est ainsi que l'observatoire régional de la Raddho «consternée et vivement éplorée» déplore les pertes en vies humaines enregistrées du fait des tranchées à ciel ouvert creusées par Sen huile Sen éthanol. L'organisation de défense des droits de l'homme s'indigne contre l'absence de sécurité préventive des tranchées situées à 40m des concessions, et exige l'ouverture d'une enquête judiciaire se fondant sur la «théorie du risque» et sur les articles 118

et suivants du code des obligations civiles et commerciales (Cocc) «suite à ces événements tragiques qui engagent la responsabilité de Sen huile Sen éthanol». Aussi l'observatoire recommande-t-il à l'Etat d'initier des dialogues citoyens tripartites avec les populations de la communauté rurale de Gnith, les investisseurs de Sen huile Sen éthanol et la société civile. Car, pour Mouhamadou Seck, il est urgent de mettre en œuvre un cadre de concertation garantissant la paix et la sécurité des personnes et des biens, et d'un dialogue social fécond comme mode de prévention et de résolution des conflits déjà nés ou à naître du fait de la cohabitation entre Sen huile Sen éthanol et la population autochtone. La Raddho s'inscrit et invite l'Etat dans la recherche de solutions consensuelles plutôt que de mettre en avant la rigueur de la loi ignorée par les populations même si, par ailleurs, nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.

Il faut signaler, en outre, que sur les ondes d'une radio de la place, des responsables de Sen huile Sen éthanol ont tenu à préciser que les tranchées dont il est question n'appartiennent pas à leur entreprise.

Abdoulaye SIDY